

Aubervilliers, le 18 mars 2021

## APPEL A CANDIDATURES

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale de la Société Centrale Canine se tiendra le 24 juin 2021 à 14h00, au Novotel Paris Est (Porte de Bagnolet).

L'ordre du jour est, notamment, l'élection des administrateurs aux 13 postes à pourvoir dans le cadre du renouvellement statutaire du Comité, ainsi répartis :

- Six représentants des Associations Canines Territoriales (collège Associations Canines Territoriales)
- Quatre représentants des Associations de Race concernées (collège des associations de race) pour les groupes suivants :
  - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupes
  - 6<sup>ème</sup> groupe
  - 7<sup>ème</sup> groupe
  - 9<sup>ème</sup> groupe
- Trois membres à titre individuel (collège des individuels) désignés par des Associations Canines Territoriales ou des associations de race.

Il est rappelé qu'il est interdit de se présenter dans plusieurs collèges.

Une association affiliée peut soutenir outre un représentant de son collège, un représentant à titre individuel.

### Recevabilité des candidatures :

Les dossiers des candidats doivent être adressés au siège de la Société Centrale Canine, sous enveloppe précisant « Commission des Élections ».

**Ils doivent parvenir avant le 10 mai 2021**, sous peine d'irrecevabilité, quelle que soit la cause du retard.

Les télécopies et les courriels ne sont pas valides.



## CENTRALE CANINE

Tous les candidats, y compris les membres sortants (qui sont rééligibles par application de l'article 5 in fine des statuts), doivent :

- Être citoyen d'un pays européen adhérent à la FCI ;
- Adresser :
  - une photo d'identité récente,
  - un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois,
  - une déclaration sur l'honneur affirmant n'avoir jamais été condamné pour mauvais traitement aux animaux ni sanctionné par la Société Centrale Canine ou par l'un des membres affiliés
  - et éventuellement une profession de foi ne dépassant pas une page format A4, taille de police 12.
- Préciser quel siège il brigue ;
- Justifier d'une décision récente du Comité de l'association qui le soutient.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président  
Alexandre BALZER

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art. 2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)

FÉDÉRATION NATIONALE AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

